



Accueil Périscolaire



Gaston Dumont

PROJET PÉDAGOGIQUE 2024 – 2025

Claude Bergamin – Responsable Périscolaire école Gaston Dumont

Tel : 01 64 71 51 45 / Mail : claud.bergamin@mairie-vaux-le-penil-fr

SOMMAIRE

Introduction	3)
Situation	4)
Le cadre éducatif	5)
Les différents axes éducatifs	6)
- Les Valeurs de la direction/service enfance	
- Les intentions éducatives	
Le cadre pédagogique	9)
Les différents temps de l'accueil	12)
Le rôle de l'équipe.....	18)
Les partenaires	21)
Les principes de règlement	22)
Sécurité incendie	25)
Conclusion	28)

INTRODUCTION

L'accueil périscolaire ouvre ses portes avec la rentrée des classes. Ce temps s'inscrit dans l'emploi du temps de l'enfant à la suite du temps scolaire mais il ne doit cependant pas se confondre avec les heures d'apprentissages données par les enseignants.

Il relève d'une dimension socioculturelle, animée par des animateurs et orchestrée par un directeur.

Nous devons tenir compte du protocole sanitaire établi selon les niveaux édités et nous adapter selon l'évolution des conditions sanitaires.

Notre mission est d'accueillir tous les enfants qui ont besoin du temps d'accueil matin et soir et pause méridienne, de les encadrer à travers des activités et des projets qui s'appuient sur un projet éducatif du territoire d'où découle un projet pédagogique permettant de mettre en œuvre nos actions souhaitées.

Toutes les caractéristiques doivent être prises en compte dans ce projet,

- le public accueilli, y compris les enfants en situation de handicap.

- Le contexte social :

Il nous permet de proposer des actions répondant aux envies, de la population.

- Les partenaires (Familles, organisateurs, fournisseurs, animateurs)

- Les lieux :

Nous permettant de réaliser nos propositions, et d'accueillir notre public dans de bonnes conditions sécuritaires

Cette année 2024 / 2025 la ville de Vaux-le-Pénil a rédigé un PEDT (**projet éducatif du territoire**) dont le but est de fédérer la communauté éducative et permettre à différentes entités présentes sur la commune de se rejoindre et de développer des thèmes éducatifs allant dans le même sens. Nous devons travailler ensemble, ville, projet d'école, projet du service enfance et projet propre à la structure périscolaire Gaston Dumont (maternelle et élémentaire).

SITUATION

Contexte Social :

Aujourd'hui la ville de Vaux Le Pénil est habitée par près de : 11 241 habitants qui sont des Pénivauxois.

Vaux-Le-Pénil est limitrophe de la ville de Melun ; Département de la Seine et Marne.

La ville est rattachée à la communauté de commune de *Melun Val de Seine* en région *Île-de-France*.

La ville de Vaux-Le-Pénil concilie, nature et modernité, développement économique et préserve un cadre de vie certain.

La ville est dotée de quatre écoles dont l'école élémentaire / maternelle « *Gaston Dumont* » qui se compose de deux directions. L'école est fréquentée par : 310 élèves en élémentaire soit 12 classes + une classe ULIS et 132 élèves en maternelle soit 5 classes.

Les locaux :

L'école Gaston Dumont se situe rue des Rodes à Vaux Le Pénil (77000). C'est la plus grande école de Vaux Le Pénil.

Nous disposons de :

Une grande salle de motricité (partagée avec l'école et le centre de loisirs)

Cinq salles d'activités (partagées avec le 2^e centre de loisirs)

Un espace préau (partagé avec l'école maternelle)

Deux cours (une pour les élémentaires et une pour les maternelles)

Une grande salle de restauration (Service de restauration sur place)

Le bureau APPS tient lieu d'infirmerie où se trouve une pharmacie accessible et le cahier de soins.

Le public :

Nous accueillons des enfants âgés entre 03 et 11 ans, scolarisés de la petite section maternelle, jusqu'à la classe de CM2. Afin de respecter le rythme, de chacun, les activités proposées restent adaptées, à chaque tranche d'âge afin que chacun évolue à sa convenance et au rythme qui lui convient.

L'équipe d'animation :

L'équipe d'encadrement se compose de :

- Un directeur APPS

- Huit animateurs

- une personne aidant à l'encadrement (0.50%)

Le temps de restauration est encadré par :

- Huit animateurs
- Quatre ATSEM (pour la maternelle)

Equipe renforcée par personnes intervenants uniquement sur le temps méridien.
Soit 6 personnes.

Le cadre éducatif

Le temps périscolaire : (Les accueils de loisirs périscolaire)

Implantés dans chaque groupe scolaire de la commune, ces accueils sont destinés aux enfants scolarisés dans la commune. Les enfants sont reçus par une équipe encadrante compétente et qualifiée, dans les locaux adaptés à leur besoin et chacun dans son école. Cet accueil fonctionne du lundi au vendredi (hors mercredi) de 07h00 à 08h30 et de 16h30 à 19h00. Il suit le rythme scolaire. Les différents temps d'accueil se divisent entre des activités proposées par les animateurs et sur des projets réfléchis, rédigés et réalisés par l'équipe d'animation selon le PEDT établi et selon les axes choisis qui en découlent. Suscitant ainsi découverte, l'envie et l'éveil de la curiosité menant l'enfant vers un même objectif dans les différentes structures qu'il fréquente.

Les horaires des temps d'accueils périscolaires de l'école Gaston Dumont sont :

07h00 – 08h30 / 12h00 – 14h00 / 16h30 – 19h00

Les horaires du temps scolaire de l'école Gaston Dumont sont :

08h30 – 12h00 / 13h30 – 16h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Les différents axes éducatifs à travers le PEDT

1. Les axes politiques :

Repenser un projet éducatif de territoire (PEDT) concerté avec l'ensemble des acteurs (animateurs, enseignants, parents, assistantes maternelles...) afin de toujours améliorer la qualité pédagogique des structures enfance/jeunesse.

= Un état des lieux a été réalisé sur l'ensemble des structures de la ville dans le cadre du PEDT. Il s'est inscrit dans une réorganisation complète des services avec une montée en compétence des agents, un travail en transversalité et de confiance à recréer avec les différents partenaires (écoles, services municipaux, parents d'élèves...), et l'instauration de véritables projets d'animation... Ce travail permet de poser des règles, de se remettre aux normes par rapport à la législation et au projet politique. Une organisation stable des services de l'enfance est nécessaire avant tout projet de grande ampleur.

Proposition de poursuivre le projet PEDT à compter de mars 2024, avec instauration effective au plus tard en septembre 2025.

Créer un espace jeune et un point information jeunesse : aide pour l'accès aux stages et à l'emploi, valorisation de leurs actions et initiatives

= année scolaire 2023-2024 : création et distribution de questionnaires à destination des jeunes et jeunes adultes afin de déterminer leurs besoins, leurs difficultés, leurs envies. Un bilan avec propositions sera présenté en Bureau Municipal pour décision de l'avenir du service jeunesse.

Vivre ensemble – Prévention citoyenneté Promouvoir le vivre ensemble autour de différentes valeurs : l'ouverture aux autres, la confiance, le droit à la différence, le droit à l'erreur, l'entraide, l'engagement, la solidarité, la parité...

Promouvoir l'éducation à la citoyenneté

Promouvoir et développer l'offre de prévention

Apprendre aux enfants à s'exprimer, à s'impliquer, à débattre

Encourager les mobilisations des enfants et adolescents citoyens

Accompagner les jeunes dans l'accès à leur autonomie : insertion sociale et professionnelle

Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents en situation de handicap ou présentant des besoins particuliers

Exemples : actions du CME, du CMJ. Fédérer autour de temps forts : carnaval estival, village d'été, poursuivre et développer de nouveaux partenariats

(écoles, collège, lycée, associations, APAM, Mission locale), petits dej' débats (jeunesse : en lien avec l'actualité), actions de prévention (risques liés à l'utilisation des téléphones portables, sécurité routière, 2harcèlement) ...

- **Education artistique et culturelle**

- Découvrir des œuvres, des arts, des artistes
- Cultiver sa sensibilité, sa curiosité, sa créativité
- S'initier à des pratiques artistiques et culturelles
- Acquérir des connaissances, mobiliser ses savoirs
- Favoriser la construction et l'épanouissement des enfants et adolescents
- S'ouvrir vers d'autres cultures
- Développer son esprit critique
- **Exemples :** expositions, atelier graphisme (street art), cinéma (1ères bobines, ciné débat), contes (bibliothèque), spectacles divers, lectures (bibliothèque), musique (baducada)

- **Axe sportif**

Favoriser l'accès et la participation de tous aux activités physiques
 Faire découvrir aux enfants une offre variée de disciplines sportives
 Lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité filles-garçons
 Encourager la poursuite de l'activité sportive dans la sphère privée : promotion de l'équilibre et épanouissement personnel
 Etendre des actions utilisant le sport à des fins d'insertion et d'émancipation
Exemples : Intervenants sportifs au sein des structures Enfance-jeunesse, label Terre de jeux, stages sportifs,

Ecologie et développement durable

Promouvoir l'éducation au développement durable

Développer des activités faisant prendre conscience des enjeux de protection de la planète, en agissant sur leur environnement immédiat

Exemples : Lutte contre le gaspillage alimentaire, recyclage, réduction des déchets à la restauration scolaire, actions du CME (un bébé, un arbre), composteurs, etc.

Parentalité ➡ Direction des affaires sociales et petite enfance

Soutenir la place des parents. Développer la place et le rôle des familles

Améliorer la communication avec les familles

Favoriser la participation des parents dans la vie de l'enfant et de l'adolescent en lien avec les structures de l'enfance et de la jeunesse

Exemples : Café parents, portes ouvertes

Les valeurs de la direction /Service enfance de Vaux-Le-Pénil

Permettre aux enfants et aux encadrants d'évoluer et de grandir dans un cadre sécuritaire, bienveillant et respectueux afin de favoriser l'évolution des savoirs, des savoirs faire et du bien-être de chacun.

Les axes du service enfance

- Art et culture (fil rouge de l'année).

Les axes pédagogiques en lien avec le projet d'école :

Gaston Dumont élémentaire :

Le harcèlement à l'école

L'expression orale (messages clairs)

Les échecs

Gaston Dumont maternelle :

Développement durable

Jardinage

Les axes APPS Gaston Dumont :

- Le respect des uns et des autres à travers l'expression orale
- Le sport et dans sa globalité et toute sa pédagogie
- Travail décoration de l'accueil

Les intentions éducatives du service enfance :

- ° Favoriser l'épanouissement des enfants en tant que personne individuelle et dans un collectif.
- ° Travailler sur la continuité éducative.
- ° Favoriser le fait de trouver sa place et de s'exprimer.
- ° Favoriser l'autonomie et la citoyenneté.
- ° Travailler sur soi et autour de soi (image de soi, confiance en soi, connaissance de son environnement, école ville et plus).
- ° Développer l'imaginaire, la créativité.
- ° Développer un lien et une communication privilégiée et de qualité avec les familles.

Le cadre pédagogique

Accueil périscolaire Gaston Dumont

Objectifs généraux :

- Favoriser l'expression orale à travers le respect de l'autre
- Favoriser le vivre ensemble et l'apprentissage des règles et gestes de l'éducation
- Découvrir différents sports dans leur globalité et toute leur pédagogie
- Favoriser un accueil de qualité envers les enfants et les familles

Objectif pédagogique :

- Favoriser l'expression orale à travers le respect de l'autre
- Favoriser le vivre ensemble et l'apprentissage des règles et gestes de l'éducation

Apprendre à travers des méthodes d'expression, artistique, culturelle à s'exprimer courtoisement envers les autres. Pas seulement ses camarades, mais envers tous les gens qui nous entourent. Mais aussi reconnaître ses torts, savoir s'excuser et reconnaître aussi quand il a bien agi.

Objectif opérationnel :

- Favoriser l'expression orale à travers le respect de l'autre
- Favoriser le vivre ensemble et l'apprentissage des règles et gestes de l'éducation

Réussir à mesurer son expression : Lorsque l'enfant s'est exprimé trop brutalement envers un camarade, ou reconnaître lorsqu'il a dépassé les limites et également apprendre quelle est la place de chacun. Pourquoi tout le monde doit se respecter ?



Objectif pédagogique :

- Découvrir différents sports dans leur globalité et toute leur pédagogie
Découvrir un sport ludiquement au départ puis faire entrer l'enfant dans ce même sport.
Expliquer les règles réelles, s'appuyer sur des images de fautes et d'arbitrage.
Accepter l'erreur, accepter les décisions de l'arbitre
Savoir jouer en appliquant les bonnes règles.

Objectif opérationnel :

- Découvrir différents sports dans leur globalité et toute leur pédagogie
Les enfants savent pratiquer un sport globalement

Ils peuvent l'organiser, Jouer seul et désigner un arbitre.
Avoir l'envie de découvrir un sport et de le faire connaître à d'autres camarades...



Objectif pédagogique :

- **Favoriser un accueil de qualité envers les enfants et les familles**
Rendre l'accueil agréable, réinventer l'espace se l'approprier avec les idées des enfants en parcourant des thèmes artistiques, culturels.
Mais aussi du jardinage pour l'entrée ...
Des expositions permanentes à travers des dessins réalisés et aussi des œuvres personnelles créées en découvrant certaines techniques de peinture.
Réalisation d'objets décoration, comme des instruments de musique ...

Objectif opérationnel :

- **Favoriser un accueil de qualité envers les enfants et les familles**
L'enfant a développé sa créativité, et s'approprie l'espace qu'il a lui-même réaménagé et décoré. Il est l'acteur de ses envies et de sa création dans l'ensemble de son espace accueil

Parentalité / Communauté éducative

Améliorer la communication avec les familles

Objectif pédagogique :

Parentalité / Communauté éducative : Améliorer la communication avec les familles

Permettre de rencontrer les parents et familles plus profondément.
Informers de ce qui est mis en place, et découvrir ce que fait leur enfant sur les différents temps d'accueil.
Rencontrer l'équipe pédagogique
Reconnaître le travail fait aussi en lien avec l'école.
-Des événements de rencontre seront organisés au cours de cette année :

Portes ouvertes

Événement d'automne

Événement d'hiver

Événement de printemps

Événement d'été et Périscopfolie's

Objectif opérationnel :

Parentalité / Communauté éducative : Améliorer la communication avec les familles
Les parents connaissent les encadrants des enfants. Une confiance instaurée, et une visibilité régulière sur les activités proposées.
Afin de construire tout au long de cette année périscolaire, plusieurs projets d'animation sont donc proposés :

- **Projet d'animation** : Découverte du théâtre
- **Projet d'animation** : Le dessin
- **Projet d'animation** : Technique de peinture
- **Projet d'animation** : Les instruments de musique
- **Projet d'animation** : A la découverte du sport
- **Projet d'animation** : Jardinierie
- **Projet d'animation** : Le développement durable
- **Projet d'animation** : Le harcèlement à l'école
- **Projet d'animation** : Le jeu des échecs
- **Projet d'animation** : Le respect à travers l'expression orale
- **Projet d'animation** : décor ton espace d'accueil

Les critères d'évaluation

Les projets d'animation ont-ils bien concordé avec les différents axes pédagogiques ?

Les enfants ont-ils bien participé ?

L'enthousiasme est-il au rendez-vous ?

Les conditions ont-elles été optimales pour réaliser les projets ?

Matériel 2

Respect des périodicités et planifications

L'acquis des enfants à la suite des objectifs opérationnels

Les différents temps d'accueil et leurs fonctionnements

Accueil périscolaire Gaston Dumont

- L'accueil du matin (07h00 – 08h30) :
Créer un véritable temps d'accueil le matin à partir de 07h00. L'enfant doit y trouver ses repères, savoir qu'il peut se sentir en sécurité, et ressentir un bien être, lui permettant d'aborder sa journée dans l'établissement scolaire en pleine sérénité. C'est le moment où les parents peuvent transmettre des informations concernant l'enfant. C'est aussi le lien qui permet d'avoir une passerelle avec l'école et l'accueil.
Rendre un accueil agréable et facile. L'accueil sera disposé dans deux salles.
- **La salle bleue pour les grands espaces**
- **La salle des lutins pour un lieu plus tranquille**
Un aménagement créé avec des délimitations visibles qui vont canaliser les enfants dans un lieu d'évolution agréable et serein.
- Appliquer dans les espaces des règles de vie et bien-sûr les expliquer aux enfants (ils peuvent faire des propositions). Rendre le travail d'échange et de surveillance de l'animateur (trice) efficace.
- Prévoir un aménagement mobile à la fois facile, sécuritaire et rapide.

Les moyens

Créer différents pôles de jeux : 2

Coin dinette, cuisinière, marchande, poupées

Coin garage circuit, garage, voitures

Coin ferme, animaux

Aménager différents pôles :

Pôle dessins

Pôle puzzle

Pôle petits jeux sur table

Un accompagnement agréable et sans faille de la part des animateurs.

Une bonne communication avec les parents.

Mettre en place un bon affichage sur les informations nécessaires de la journée ou de la semaine.

Pour que le matériel soit accessible à tous notamment sur les temps d'accueil, l'installation des salles est primordiale.

- 1- **Aménagement des salles** chaque jour et surtout de la salle bleue. Expressément sur le temps d'accueil du matin. (Accueil périscolaire ***Gaston Dumont***), et applicable à tous les temps d'accueil.



Disposition des tables avec matériel visible dessus. (Crayons de couleur, feutres, coloriage, feuilles libre etc...)

Utilisation des salles :

Il ne faut pas que les enfants soient les uns sur les autres d'où l'utilisation de deux salles d'accueil :

La salle bleue pour des grands espaces

La salle des lutins pour des espaces plus tranquilles.

Répartition des espaces :

La salle bleue ou salle Pirates

A noter : **Sur le temps scolaire la salle est prioritaire à l'école**

Sur le temps périscolaire, la salle est prioritaire au service enfance

Espace dînette,
cuisinière, voir
marchande

**Espace Garage -
voiture**

**Espace
Poupée**

**Espace
construction
Kapas – Gros**

Salle Des Lutins

Espace livres -
Bibliothèque

Espace Jeux de
société - Cartes

Espace Dessin

Rangement des salles :

A 18h30/18h40, les enfants restants basculent en salle des lutins et un animateur range la salle pour qu'elle soit effective le lendemain.

Tout ceci s'articule sur le fait que les temps d'accueil doivent rester fluides. On devrait retrouver des groupes plus sereins, et du matériel à disposition pour tous géré et à la fois mis au service des enfants.

On ne peut pas dissocier l'utilisation du matériel pédagogique et la notion de l'organisation des espaces.

Critères d'évaluation

- Les enfants ont-ils un comportement apaisé sur le temps d'accueil du matin ?
- Les enfants ont-ils un bon échange entre eux ?
- Les enfants apprécient-ils les différents espaces mis en place ?
- Avons-nous un retour des parents ?
- La communication est-elle optimale ?

Vivre le temps de la pause méridienne : (12h00 – 14h00)

Le temps de la pause méridienne est le temps certainement le plus compliqué de l'enfant. Dans cette pause, l'enfant doit se détendre, se défouler, bouger, manger et se reposer. Le tout sur un temps donné à la fois long et court. L'enfant sur ce moment de cantine doit se sentir libre et avoir le choix. Il revient aux animateurs, au personnel de la restauration scolaire et aux encadrants aidant de mettre en place et de proposer différentes possibilités de choix, de bien-être et de sécurité morale et affective.

Afin que le service soit plus facile et soit plus fluide, il y a une organisation à suivre.

Les élémentaires

L'équipe encadrante en cantine :

Les personnes en contrat d'aide uniquement sur le temps méridien sont en surveillance sur le self. Leur rôle est d'accompagner les enfants, de veiller à ce qu'ils mangent correctement (sans forcer), de discuter avec les enfants, de les aider à débarrasser et de faire respecter les règles de base.

Les animateurs :

- L'équipe d'animation diplômée est en animation selon le planning établi avec leur groupe. L'animateur reste responsable de sa pédagogie du groupe qu'il gère. Ils attendent qu'une personne (le directeur ou le référent adjoint) vienne chercher son groupe pour l'accompagner au self, tout en lui ramenant un second groupe qui a terminé son repas.

Les maternelles

Cette année, nous organisons la cantine en termes d'espaces. Nous prévoyons trois espaces : Un espace pour les petites sections, un espace pour les moyennes sections, un espace pour les grandes sections. Les encadrants sont en binôme avec un animateur diplômé. Les animateurs sont répartis dans les espaces selon le nombre d'enfants à encadrer. Il y a toujours un référent continuuel sur chaque groupe. Les noms des espaces seront choisis avec les enfants.

Le directeur : Il veille scrupuleusement à ce que son organisation soit respectée, le planning effectué et que chacun accomplisse sa mission dans les meilleures conditions. Il reste à l'écoute de tous et peut rectifier certains points afin que les déroulements du temps restent flexibles pour améliorer le tout. Tout le personnel qui intervient sur la cantine reste sous son autorité.

Les moyens :

- Mettre en place un appel bienveillant et confiant. Chaque niveau de classe sera accompagné par les enseignants dans des lieux prédéfinis. (Chaque niveau aura sa salle d'accueil) où ils seront accueillis par les animateurs.
- Proposition de différents ateliers chaque jour de la semaine selon un planning établi. Les activités proposées ne doivent pas prendre tout le temps de

l'enfant. Le temps de récréation et détente doit absolument être pris en compte.

- Assurer un véritable travail de surveillance en cour, avec une relation de confiance instaurée entre l'adulte et l'enfant afin que ce dernier puisse se confier en toute tranquillité.
(*En cas de conflit, bagarre, insulte avec d'autres enfants*).
- Règles de vie établies avec les enfants et l'équipe d'animation.
- Veiller au respect de l'autre. Mais aussi des locaux et du matériel.
- Autonomie de l'enfant (mis en place du self) gestion de son repas, débarrassage de son plateau etc ...
- Un planning de salle sera à disposition, ou chacun s'inscrira sur la salle qu'il souhaite occuper avec son groupe.

Par temps de pluie le rez de chaussé est occupé par les groupes maternelles y compris le préau maternel et les 2 étages coté centre de loisirs seront à disposition pour les groupes élémentaires.

Critères d'évaluation

- L'appel des enfants est-il efficace et se déroule t'il sans difficultés ?
- Est-ce que le déplacement au self s'effectue dans la sécurité ?
- Les ateliers hebdomadaires proposés sont-ils appréciés ?
- Avons-nous un bon retour des enfants ?
- Existe-t-il une certaine fluidité dans les flux des groupes, rendant la tâche plus facile pour tout le monde ?
- La surveillance de cour est-elle efficace ?
- Le fait que les enfants viennent nous faire part de problèmes rencontrés dans la cour tout de suite nous permet de régler les soucis d'incivilités efficacement ?
- Les règles de vie sont-elles respectées ?
- L'enfant acquiert-il une autonomie suffisante au self ?
- L'enfant est-il à l'aise au self ? Dans les ateliers ? Avec l'ensemble du personnel ?

Le temps d'accueil du soir : (16h30 – 19h00)

L'enfant ressent la fin de la journée. Pour lui à 16h30, l'école est terminée mais le temps à l'école pas tout à fait.

Les animateurs doivent alors s'appuyer sur les projets d'activité définis selon les axes pédagogiques d'où sont tirés les objectifs généraux et opérationnels qui amènent l'enfant à s'apaiser et à mener une activité bienveillante sans réelles contraintes, sans stress et aborder ce moment avec une envie évidente et épanouissante. L'activité doit rester ludique et offrir un instant de convivialité. L'accueil du soir est lui aussi un temps long pour l'enfant. L'organisation de ce dernier est à prendre en considération correctement. Les effectifs sont souvent importants. L'idée est de découper le temps de manière qu'il varie et que le jeune public s'y retrouve. Le goûter se prend en commun puis Chaque animateur a un groupe d'enfant.

Répartition du temps :

- 16h30 – 17h15 : Goûter
- 17h15 – 18h00 : Activité
- 18h00 – 18h40 : Temps libre
- 18h40 – 19h00 : Rangement / Temps calme

Les moyens :

- Réaliser l'appel de l'accueil du soir dans de bonnes conditions.
- Instaurer un moment d'échange avec les enfants pendant le goûter. Discuter de choses et d'autres, développer l'écoute.
- Mise en place des différents projets des animateurs, choix des enfants.
- Disponibilité de l'accueil des parents pour échanger et communiquer des informations nécessaires. (Parfois en relation avec l'éducation nationale)
- Des temps de rencontres conviviales avec les familles sont à prévoir sur plusieurs dates.

Critères d'évaluation

- Rencontrons-nous des soucis pour l'appel de l'accueil du soir ?
- Les enfants ressentent-ils la convivialité du goûter ?
- Participent-ils aux moments d'échanges animés par les animateurs ?
- Les enfants apprécient-ils les projets proposés le soir ?
- Sont-ils demandeurs pour y participer ?
- Les rencontres parents permettent elles un regard appréciable sur l'animation avec les enfants ?
- Les informations sont-elles bien reçues ?
- Est-ce que les rencontres parents ont attiré beaucoup de familles ?
- Quels sont les retours ?

Le rôle de l'équipe

L'équipe d'animation au sein du temps périscolaire se compose des animateurs et d'un directeur.

Le directeur :

- Il situe son engagement dans le contexte, social, culturel et éducatif.
- Il conduit son projet pédagogique en référence au projet éducatif du territoire (PEDT).
- Il dirige son personnel à savoir son équipe encadrante et travaille en bonne communication avec les agents des autres secteurs (restauration, ménage).

Tous les agents intervenant sur les temps d'accueil travaillent sous la responsabilité du directeur périscolaire.

- Il développe les partenariats et la communication
- Il assure la gestion de l'accueil

Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'ensemble des participants du temps périscolaire. Les enfants et le personnel qu'il encadre.

Il dirige et accompagne son équipe sur les projets d'animation. Il coordonne, il évalue et veille au bon déroulement des activités, de surveillance de cour, il organise les flux au self cantine et au goûter. Il est à l'écoute de son équipe, et se donne les moyens d'amener des réponses aux questions et des solutions à différentes problématiques rencontrées sur le terrain.

Il faut assurer la sécurité de tous, en connaissant les plans de sécurité.

Connaitre les plans d'hygiène.

Assurer la gestion du matériel et des finances de l'accueil.

Entretenir une bonne communication avec les parents et les différents partenaires.

Gérer la conduite de réunion.

Les animateurs :

- Les animateurs sont garants de la bonne application des orientations du projet pédagogique.
- Ils sont responsables et doivent assurer la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant accueilli.
- Les animateurs sont à l'écoute des enfants et doivent répondre à leur besoin. (Disponibilité totale pour le jeune public)
 - Assurer la réalisation des projets d'animation impliquant :
 - La préparation de leur matériel
 - La gestion du temps de leur activité
 - L'encadrement des enfants.

- Optimiser leur temps de travail lors du temps de préparation individuel.

Le temps de préparation est très important. L'animateur doit savoir ce qu'il fait à l'avance, il doit construire sa séance. Il doit obligatoirement remplir une fiche activité ce qui lui permet de suivre son travail à tous les niveaux. Les fiches d'activité doivent être remplies 2 semaines à l'avance de la date de leur activité. Tout doit être prêt. La réussite de l'activité dépend en grande partie de la préparation.

Planning des temps de préparations

Dates des temps de préparations	APPS / Centre de loisirs
03 septembre 2024	Centre de loisirs
10 septembre 2024	APPS
17 septembre 2024	Centre de loisirs
24 septembre 2024	APPS
01 octobre 2024	Centre de loisirs
08 octobre 2024	APPS
15 octobre 2024	Centre de loisirs
05 novembre 2024	APPS
12 novembre 2024	Centre de loisirs
19 novembre 2024	APPS
26 novembre 2024	Centre de loisirs
03 décembre 2024	APPS
10 décembre 2024	APPS
17 décembre 2024	Centre de loisirs
07 janvier 2025	APPS
14 janvier 2025	Centre de loisirs
21 janvier 2025	APPS
28 janvier 2025	Centre de loisirs
04 février 2025	APPS
11 février 2025	Centre de loisirs
04 mars 2025	APPS
11 mars 2025	Centre de loisirs
18 mars 2025	APPS
25 mars 2025	Centre de loisirs
01 avril 2025	APPS
08 avril 2025	Centre de loisirs
29 avril 2025	APPS
06 mai 2025	Centre de loisirs

13 mai 2025	APPS
20 mai 2025	Centre de loisirs
27 mai 2025	APPS
03 juin 2025	Centre de loisirs
10 juin 2025	APPS
17 juin 2025	Centre de loisirs
24 juin 2024	APPS
01 juillet 2025	Centre de loisirs

2 Attention : Le planning ci-dessus peut changer pour des soucis d'organisation)

- Faire état des difficultés rencontrées lors des moments de réunions.
- Avoir l'esprit d'équipe et d'entraide entre eux et développer la communication avec les familles.
- Un comportement irréprochable au niveau de l'attitude, de la tenue vestimentaire. Une expression orale correcte est de mise. Propreté exigée.

Les horaires des différents temps.

Le temps d'accueil du matin : **07h00/08h30**

Le temps pause méridienne : **11h45 / 14h00**

Le temps d'accueil du soir : **16h30 / 19h00**

Les temps de préparation : Il s'affiche dans la continuité des horaires

Les temps de réunion : **Vendredi 09h30/11h00 (Réunion d'équipe)**

Les horaires des animateurs sont annualisés et ils travaillent par équipe sur roulement.

Les partenaires.

- **La mairie de Vaux le Pénil** : Elle est la principale organisatrice de l'accueil périscolaire. Elle assure le cadre juridique, fournit les professionnels nécessaires, ainsi que les locaux dont elle assure l'entretien.
-
- **Les parents** : Ils nous confient leurs enfants et nous devons tout mettre en œuvre afin que les enfants se sentent en total sécurité avec un ressenti complètement positif. L'échange, la communication, l'information doit être permanente entre eux et nous.
- **L'école (Education nationale)** : L'accueil périscolaire travaille en bon échange avec les enseignants. Afin d'évoluer sur une année scolaire ensemble pour la progression de l'enfant.
- **Les différents accueils périscolaires et le centre de loisirs** :

Une communication permanente entre les directeurs des différentes structures, permet d'aller dans le même sens notamment pour des projets communs sur la ville. Echange sur nos fonctionnements afin de se remplacer éventuellement sur les autres structures si nécessaire.

- **Différents services** :
Le service de la restauration scolaire : échange et coordination des uns et des autres extrêmement importante pour la réussite du service.
La médiathèque : Prêt de jeux de société
Le service des sports : Le prêt de la salle de sport : La Buissonnière une fois par semaine.
Le service communication : Edition affiche, flyers
Le service technique : Entretien des locaux, réponse à diverses demandes

L'entreprise des agents de nettoyage pour des lieux entretenus et propres.

- Société de restauration Les petits gastronomes.
- Les établissements Pichon et Lacoste (pour les commandes matériels).
- Pharmacie des Carouges (Vaux Le Pénil)
- Carrefour Market, magasin Métro (Vaux Le Pénil), Auchan.

Les principaux aspects du règlements.

Quelle que soit le temps d'accueil et l'activité, l'inscription est **OBLIGATOIRE**. L'inscription aux activités enfants et jeunes n'est valable qu'à la remise du **DOSSIER COMPLET** au Service Scolaire et Inscriptions. Il faut faire une remise à jour du dossier chaque année.

LE RESPECT DES RÈGLES DE BONNE CONDUITE

2

Un enfant qui, par son comportement dans le groupe, mettrait en danger sa propre santé physique ou morale, ou celle des autres participants, sera exclu soit temporairement, soit définitivement de l'activité qu'il fréquente.

Modalités en cas de comportement répréhensible, dans l'ordre suivant :

- 1- Convocation, par le Directeur de la structure d'accueil, des parents pour attribuer le premier avertissement en engageant le dialogue avec la famille de façon à obtenir une amélioration de la situation.
- 2- Notification par courrier d'un second avertissement par le Maire ou son représentant si ce comportement se renouvelle.
- 3 - Exclusion de l'enfant des cinq prochains jours d'inscriptions prévues si le comportement de l'enfant ne change pas.

Malgré ces avertissements, si l'attitude de votre enfant ne se régule toujours pas : --- > Notification d'une exclusion définitive de l'enfant pour le reste de l'année scolaire.

En cas de mise en danger de l'enfant lui-même ou d'autrui, la commune se réserve le droit d'exclure un enfant sans suivre l'ensemble de ce processus.

La Municipalité se réserve le droit de demander le remboursement des dégâts matériels qu'un enfant ou jeune aurait volontairement pu commettre, évalués à leur plus juste prix.

Comportements répréhensibles :

---> Atteinte physique (coup, geste déplacé...) envers d'autres mineurs et personnel encadrant.

---> Atteinte morale (insulte, menace...) envers d'autres mineurs et personnel encadrant.

---> Dégradation de matériel (graffitis, casse...) de bien appartenant à la commune ou à d'autres personnes.

PERTES OU VOLS D'OBJETS PERSONNELS

La Commune n'est, en aucun cas, responsable des pertes et vols occasionnés. Les vêtements et accessoires des enfants devront être marqués

à leur nom. Tout vêtement ou accessoire oublié, non récupéré par les familles, sera donné en fin d'année scolaire à une association caritative.

Accompagnement des mineurs aux structures d'accueil

Les enfants devront obligatoirement être accompagnés dans les locaux par une personne habilitée et confiés à un animateur du centre d'accueil.

Si l'enfant ou le jeune n'a pas quitté le centre d'accueil ou de loisirs à l'heure de fermeture, il sera confié à la personne mandatée par le responsable légal. En cas de non-réponse, (dans l'heure), l'enfant pourrait être confié au commissariat.

L'ENFANT EST MALADE, Si l'enfant est souffrant, il devra, dans son intérêt, être gardé au domicile de ses parents.

L'ENFANT EST SOUFFRANT OU BLESSÉ AU COURS DES ACTIVITÉS/ PRISE DE MÉDICAMENTS

En cas d'urgence, les animateurs, sous la responsabilité du directeur, prennent les décisions appropriées et préviennent les parents. Ils sont chargés des interventions bénignes, des traitements en cours avec certificats médicaux récents et boîte d'origine, d'appeler les secours d'urgence en cas de besoin. Le principe de précaution est systématiquement appliqué dans tous les cas ne relevant pas de l'intervention bénigne. Le directeur de l'accueil de loisirs est en droit, en l'absence des parents, de prévenir le SAMU si l'état de santé de l'enfant le nécessite.

Aucun médicament ne peut être administré à l'enfant par un adulte, sans la remise d'un certificat médical récent (de moins de trois mois) indiquant le nom de l'enfant et la posologie. L'enfant n'est pas autorisé à prendre seul des médicaments. Un cahier d'infirmerie est systématiquement tenu et mentionne les soins journaliers apportés aux enfants. Lorsque l'enfant est souffrant, les parents sont prévenus et doivent venir le chercher rapidement.

RÉGIMES PARTICULIERS, ALLERGIES ET PAI

Pour l'enfant dont la santé relève d'un suivi médical, une convention appelée Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) doit être impérativement signée par le médecin scolaire, les parents et la Ville sur présentation d'un certificat médical du médecin traitant de l'enfant, avec mention du régime ou du traitement à suivre. Les médicaments prescrits doivent être étiquetés au nom de l'enfant avec les numéros de téléphone des parents, du médecin traitant, et la posologie précise. Le médecin, en accord avec la Ville, doit donner son accord pour la restauration collective. En raison de la confidentialité des informations contenues dans les PAI, il appartient aux parents de récupérer le dernier jour de classe avant les vacances une copie du protocole d'accueil et le traitement de l'enfant, afin de les remettre au directeur du centre de loisirs que l'enfant

fréquentera pendant les vacances scolaires, si celui-ci n'est pas organisé dans son école habituelle. Les parents récupéreront le dernier jour des vacances scolaires, les éléments constitutifs du PAI (trousse d'urgence, traitement médicamenteux...), afin de les remettre à la direction de l'école lors de la reprise scolaire. Les parents s'engagent à signaler en temps réel l'évolution de l'état de santé de l'enfant. Dans le cas où les structures d'accueil ne disposent pas de moyens pour traiter efficacement les conséquences d'un choc allergique (médicaments périmés entre autres...), l'inscription sera refusée. Si un PAI n'est pas reconduit à la suite d'une décision médicale, il est nécessaire que les parents fournissent un justificatif du médecin traitant au Service Scolaire et Inscriptions et au directeur de la structure d'accueil.

- **Consignes en cas d'évacuation**
- **de l'accueil périscolaire**
- **Accueils de loisirs Françoise Dolto**

« Intervenir »

- Des extincteurs sont répartis dans le bâtiment, les repérer à l'avance afin de pouvoir effectuer un choix approprié, **ne les utilisez que si vous êtes formés, sinon ne prendre aucun risque**. Si l'incendie ne peut être maîtrisé :

« Prévenir »

Déclencher l'alerte incendie au moyen du déclencheur manuel.



8

- Pas d'affolement ! **Fermez les fenêtres et les portes** sur votre chemin en quittant le bâtiment (pour éviter tout appel d'air), les lumières si possibles.
- Dirigez-vous vers les sorties de secours indiquées dans les consignes jointes, si elles sont libres, sortir en rang, sans courir, **veillez à ce que personne ne fasse demi-tour (oubli d'affaires) ou ne se désolidarise du groupe**.



- **Toute personne témoin du danger** appel les pompiers

18 ou 112

- **Evacuer** les locaux **et rassemblez-vous** dans la cour de récréation.
- Si de la fumée a envahi les issues de secours (sans les interdire pour autant), baissez-vous et appliquez un linge, même sec, sur le nez et la bouche.
- Si les issues de secours les plus proches sont impraticables dirigez-vous vers les autres issues. Si toutes les sorties de secours sont impraticables (fumées abondantes, flammes...) restez dans la salle, portes fermées, passage d'air calfeutrés. Manifestez votre présence aux fenêtres.

CONSIGNES GÉNÉRALES POUR LES PERSONNES PRESENTANT UN HANDICAP

Les 5 grandes familles de handicaps :

- Maladies invalidantes
- Handicap psychique
- Déficience intellectuelle ou handicap mental
- Handicap moteur
- Handicap sensoriel (Handicap visuel – Handicap auditif)

Les caractéristiques d'une personne présentant un handicap :

- Cette personne peut-être soit un **enfant**, soit un **adulte**.
- Elle est caractérisée soit par **une gêne**, soit par **une impossibilité** à se déplacer.
- Cette gêne ou impossibilité peut être soit **temporaire**, soit **permanente**.
- La présence de cette personne peut être de manière **permanente**, **régulière** ou **occasionnelle**.

Le principe de prévention :

Les personnes à mobilité réduite présentes dans l'établissement doivent être **en priorité en rez-de-chaussée**, et avec **un accès très facile à une issue de secours** du bâtiment.

Aide à l'évacuation des personnes ayant un handicap :

Deux choix d'évacuation se présentent suivant le handicap.

Dans les 2 cas, l'évacuation de la personne présentant un handicap se fera après le passage du flux principal du groupe à évacuer, pour ne pas ralentir l'évacuation, et éviter les chutes.

L'accompagnement rapproché : Une personne valide présente dans le même niveau sera désignée et informée sur sa mission d'accompagnement de la personne ayant un handicap.

Le portage : Le choix du portage dépendra des résultats de l'évaluation du poids total à porter et des capacités physiques des porteurs désignés.

Consignes générales par lieux



**Chaque animateur doit pendre avec lui
la liste du groupe qu'il a en charge
et recompter celui-ci régulièrement**

**L'animateur doit toujours se trouver à la fin de
son groupe afin d'avoir un visuel sur l'ensemble des
enfants !!**

- **Préau**

Les enfants se rassemblent et sortent par les portes de secours, donnant sur la cour Elémentaire au point de rassemblement

- **Salle 1^{er} étage**

Les enfants se rassemblent et sortent par les portes de secours, passe par la cour de la crèche et se dirige vers la cour élémentaire au point de rassemblement

- **Salle 2^{ème} étage :**

Les enfants se rassemblent et sortent par les portes de secours, passe par la cour de la crèche et se dirige vers la cour élémentaire au point de rassemblement

- **Salle pirate/ salle lutin**

Les enfants se rassemblent et sortent par l'entrée de la salle et se dirige vers la cour élémentaire aux point de rassemblement

Les enfants ou personnels en situation de handicap sont connus et identifiés dès leur arrivée. Ils feront l'objet d'un accompagnement rapproché par l'encadrant vers le point de rassemblement. De ce fait, le groupe ayant une personne en situation de handicap sera le dernier à sortir, avec l'encadrant en fin de file.

Le responsable de la structure ou son représentant fait le point sur les effectifs avec chaque groupe, pour vérifier que tout le monde est sorti de la structure.

Il se rend ensuite devant le bâtiment et se met à la disposition des Pompiers.

**« Attendre le signal des responsables pour
retourner dans le bâtiment !! »**



Lien pour guide plan Vigipirate

<https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Publications/guide-vigilance-attent2at-accueil-collectifs-mineurs.pdf>

Conclusion

La concrétisation de ce projet doit permettre à l'enfant de s'épanouir à travers tous les moments passés à l'école.

Se sentir bien et venir à l'école, aux accueils, au temps méridien devient un moment de convivialité, mais aussi un temps d'autonomie, de choix, et d'expression en découvrant du sportif, du culturel, du vivant, le tout dans un échange serein où l'épanouissement est favorisé pour le bien être ressenti.

C'est une application sans faille et complète de toute l'équipe encadrante. Une volonté entière ou aucun doute n'est permis car nous n'avons d'autre choix que de réussir pour mener le jeune public vers le haut.

Nous nous inscrivons dans une réussite éducative où la communauté éducative fréquentée par l'enfant à chaque instant est capable de l'accompagner à tous les niveaux de son parcours.

Nos contraintes : Nous restons tout de même soumis au cadre sanitaire à la suite de la période COVID qui peut resurgir de nouveau.

Projet Pédagogique 2024/2025 - Groupe scolaire Gaston Dumont